



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°25 - Janvier 2013

Sommaire

2013 une année décisive

*Ce qui change
au 1^{er} janvier 2013*

*Élections TPE : l'UNSA
4^{ème} organisation syndicale*

*Négociations sur
les retraites
complémentaires*

*Pouvoir d'achat : sombres
perspectives*

*Deux nouveaux rapports
du COR*

*CNRPA prolongation
de la mandature*

2013 une année décisive

Pour nous, retraités, l'année 2013 sera particulièrement chargée. Des décisions qui concernent tous les retraités doivent être prises.

Depuis novembre 2012, des négociations importantes sur les régimes de retraite complémentaire sont engagées entre les partenaires sociaux, patronat et organisations syndicales. Ces négociations doivent obligatoirement aboutir avant le 1er avril 2013, date de la prochaine revalorisation (voir article).

Fin mars 2013, le gouvernement devra décider de la revalorisation de toutes les pensions, celles du régime de base des salariés du privé, celles du régime des fonctionnaires et des régimes spéciaux (SNCF, RATP...).

L'inquiétude des retraités est grande, aucune indication ne filtre de la part du gouvernement.

Nous demandons au minimum l'application du mécanisme actuel qui aligne les pensions sur l'évolution des prix (voir article).

Le programme de travail du gouvernement, rendu public le 7 janvier, confirme que la loi d'adaptation de la société au vieillissement sera adoptée avant la fin 2013. La préparation de cette loi a été confiée à la Ministre chargée des personnes âgées et de l'autonomie, Michèle Delaunay. Cette loi comportera trois grands volets : les trois A (Anticipation, Adaptation, Accompagnement). La ministre a annoncé une évolution du CNRPA dans sa composition et ses missions à l'occasion de ce travail législatif, ainsi qu'une réforme des CODERPA.

Enfin, sur la question de la fin de vie, le gouvernement prépare un projet de loi sur la base des propositions du Professeur SICARD. Ce projet de loi devrait être présenté fin juin. Sur une question aussi délicate que la fin de vie, le rapport présenté par Didier SICARD n'évite aucune question difficile, mais ses propositions sont d'une grande prudence.

Sur tous ces dossiers, il nous faudra analyser les projets, avancer nos propositions, informer les retraités et, si nécessaire, engager les actions afin de faire entendre la voix des retraités.

Jean-Paul Tripogney
Secrétaire Général UNSA Retraités

*Le Secrétariat National
de l'UNSA Retraités
vous présente ses meilleurs vœux
pour l'année 2013*



Ce qui change au 1^{er} janvier 2013

Comme chaque année, de nombreuses mesures s'appliquent à compter du 1^{er} janvier. Nous publions les mesures qui sont susceptibles d'intéresser les retraités.

Tout d'abord, les hausses des tarifs :

- Timbre : la lettre prioritaire passe de 0,60 à 0,63 €, la lettre verte de 0,57 à 0,58 €.
- Redevance télé : elle passe à 131 € (+ 6 €) en métropole.
- Énergie : le gaz augmente de 2,4%, l'électricité de 2,5%.
- RATP : hausse moyenne de 2,4%, avec des différences selon les forfaits. Le pass Navigo deux zones passe à 65,10 € et le carnet de 10 tickets à 13,30 €.
- Taxis : le prix de la course est majoré de 2,6%.
- Les tarifs des services d'aide à domicile augmentent de 3,5%.
- Les tarifs dans les maisons de retraite privées augmentent de 2,3%.

Revalorisation du SMIC, du RSA...

- SMIC : légère revalorisation, il passe à 9,43 euros l'heure, soit 1430,22 € bruts mensuels pour 35 heures hebdomadaires.
- RSA : le revenu de solidarité active passe à 483 euros (+1,75%) pour une personne seule sans enfant, 724 euros pour un couple sans enfant.
- Prestations familiales : les plafonds servant à déterminer le droit aux prestations familiales sont revalorisés de 2,1%.

Autres mesures importantes

Impôt sur les revenus 2012 :

- Barème des tranches d'imposition gelé pour la deuxième année consécutive, ce qui s'apparente à une hausse d'impôt de près de 2% pour certains contribuables, par ailleurs une décote permettra d'épargner 7,4 millions de personnes à revenus modestes.
- Avantage fiscal lié au quotient familial plafonné à 2 000 euros par demi-part supplémentaire, contre 2 336 euros auparavant.
- Plafonnement des niches fiscales : les réductions ou crédits d'impôts liés à une vingtaine de niches (emploi d'un salarié à domicile, garde d'enfant, travaux du logement en faveur du développement durable, immobilier locatif...) limitées à 10 000 euros par foyer fiscal.

Livret A :

Relèvement de 25% du plafond, le montant maximal de dépôt est porté à 22 950 €.

Emploi à domicile :

Les particuliers employeurs d'un salarié à domicile dans le cadre du CESU verseront les cotisations patronales sur la base du salaire réel et non plus sur une assiette forfaitaire. En compensation, une déduction forfaitaire des cotisations de 0,75€ par heure sera appliquée.

Automobile :

Les véhicules émettant entre 135 et 140 grammes de gaz carbonique au kilomètre sont désormais taxés à hauteur de 100 euros. Ce malus pourra atteindre 6000 € pour les modèles émettant plus de 200 g/km.

Extinction des ampoules à filament :

Le retrait progressif des ampoules à filament est aujourd'hui total. Ces ampoules sont remplacées par des lampes fluo compactes, halogènes ou LED, moins gourmandes en énergie.

contacter l'UNSA-Retraitées :

UNSA-Retraitées
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
E-mail :
unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org



Élections TPE : L'UNSA 4^{ème} organisation syndicale

21 décembre 2012 - Pour la première fois en France, les 4,6 millions de salariés des très petites entreprises ont enfin pu, par leur vote, commencer à dire quelle organisation syndicale pouvait les représenter. Pour l'UNSA, les enseignements de ce scrutin sont nombreux :

- Avec 10,4 % de votants, la participation apparaît très faible. Sans doute la publicité accordée à cette échéance n'a-t-elle pas été à la hauteur. Sans doute, les conditions de vote n'auront pas été optimales. Mais ce résultat traduit aussi crûment la faiblesse de l'implantation et du travail des organisations syndicales à l'égard d'un secteur qui représente pourtant près d'un quart du salariat français. Pour autant, pour l'UNSA, cette première expression des salariés de TPE n'est pas à minimiser. S'agissant d'une toute première élection pour une population jusqu'à présent totalement tenue à l'écart et n'ayant aucune tradition de vote professionnel, elle constitue un signal encourageant pour la démocratie sociale dans notre pays.

- Les résultats du scrutin sont bons pour l'UNSA. Avec 7,35 % des voix, ils la placent en effet en quatrième position parmi les organisations syndicales interprofessionnelles. Ces chiffres récompensent une campagne exclusivement militante, bâtie sur le porte-à-porte et le contact direct avec des dizaines de milliers de salariés de TPE sur leur lieu de travail, menée par une organisation à la notoriété nationale et aux moyens encore modestes. L'UNSA entend en faire un point d'appui pour que les salariés des TPE soient réellement considérés comme des salariés à part entière.

Négociations sur les retraites complémentaires

Les salariés du secteur privé cotisent à deux régimes de retraite obligatoires : le régime de base versé par la Sécurité Sociale et les régimes de retraite complémentaire, Agirc (Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres) et l'Arrco (Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés).

Ces régimes de retraite complémentaire représentent, pour les retraités du privé, une part importante de leur revenu, puisqu'en moyenne la part complémentaire représente 30% de la pension d'un salarié et 57% de celle d'un cadre.

Les régimes Agirc et Arrco sont cogérés par les partenaires sociaux, organisations patronales et syndicales. Régulièrement des négociations arrêtent les mesures permettant d'assurer l'équilibre financier des caisses Agirc et Arrco. Comme pour le régime général, les retraites complémentaires sont revalorisées au 1er avril de chaque année.

Les caisses Agirc et Arrco prévoient un déficit de 4,8 milliards d'euros pour l'année 2012, déficit pris en charge par les réserves des deux caisses.

Pour les années à venir, les déficits devraient augmenter pour atteindre 10 milliards d'euros en 2017, et les réserves seront à ce rythme épuisées avant 2020. Cette dégradation rapide de la situation financière des caisses complémentaires est la conséquence de l'évolution démographique (progression du ratio entre le nombre de retraités et le nombre de salariés) et de la situation économique actuelle (forte augmentation du chômage).

Les négociations entre le patronat et les syndicats ont débuté en novembre 2012 et doivent obligatoirement aboutir avant le 1er avril, date de la prochaine revalorisation.

Trois séances de négociations ont eu lieu sans aboutir à un accord. Les propositions patronales sont, en effet, inacceptables car elles touchent essentiellement au niveau des pensions versées.

D'autres séances de négociations auront lieu avant le 7 mars, date limite fixée par les organisations.

Pour nous, le gel des pensions sur une période de 5 ans, proposé par le patronat, est inacceptable. Nous refusons également toute mesure qui introduirait des bornes d'âge de départ à la retraite différentes du régime de base.

Si des efforts doivent être réalisés pour équilibrer les caisses, ces efforts doivent être correctement répartis entre les entreprises, les salariés et les retraités.



Pouvoir d'achat : sombres perspectives

Nous nous étions efforcés, dans nos précédents numéros, de vous fournir nos appréciations sur ce sujet. Mais notre inquiétude déjà forte grandit encore.

Qu'en est-il ?

Une station de télévision, une larme à l'œil (de crocodile ?), annonce une prévision d'augmentation des pensions en 2013 égale à 0,8% au lieu des 1,8% qu'on aurait pu espérer en fonction de l'inflation et des dispositions législatives (il serait surprenant que les chiffres des deux derniers mois de l'année inversent la tendance).

Nous ne pouvons accepter cette façon de voir les choses. Les retraités malgré certaines déclarations rassurantes seraient-ils une variable d'ajustement désagréable des finances publiques ? Flatter les retraités dans le sens du poil ne suffit pas, il faut que les mesures suivent et prouvent les bonnes intentions et leurs réalités.

D'autant plus que quelques mesures déjà ont taxé plus particulièrement les retraités. Il est des actes que l'on peut comprendre, mais trop c'est trop !

Nous adressons un avertissement solennel au gouvernement : pour pouvoir discuter, il faut un minimum de franchise, de sincérité, de confiance.

Deux nouveaux rapports du COR

En décembre, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) rendait publiques ses nouvelles projections à l'horizon 2020, 2040 et 2060. Ces projections sont légèrement plus optimistes que celles formulées en 2010, car elles intègrent les mesures prises par la dernière réforme des retraites. Malgré tout, les besoins en financement restent très importants à court terme.

En janvier, le COR publiait un nouveau rapport qui dresse un état des lieux des régimes de retraite en fonction de trois objectifs principaux :

- La pérennité financière du système,
- L'équité entre les générations,
- Le maintien d'un niveau de vie satisfaisant des retraités et la solidarité intra-générationnelle.

Ce deuxième rapport répond à une demande issue de la Conférence Sociale de juillet 2012.

L'intégralité de ces deux rapports est en ligne sur le site du COR.

Sur ce dossier des retraites, le gouvernement ouvrira une concertation sur la base de ces deux rapports et, après publication du rapport du Haut Conseil sur le Financement de la Protection sociale qui est attendu au cours du deuxième trimestre.

CNRPA prolongation de la mandature

Nous vous avons annoncé le renouvellement des membres du CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées), à compter de décembre 2012.

Par lettre du 6 décembre adressée à tous les membres du CNRPA, la Ministre de Tutelle, Michèle DELAUNAY, nous informait de sa décision de proroger le mandat des membres actuels jusqu'en septembre 2013.

La ministre avance plusieurs raisons :

- La préparation de la future loi d'adaptation de la société à l'avancée en âge,
- L'évolution du CNRPA dans sa composition et ses missions,
- La prise en compte dans la composition du futur CNRPA de l'enquête de représentativité syndicale qui sera réalisée par le ministère du Travail,
- Enfin, le projet de réforme des CODERPA, mené en partenariat entre l'ADF (Assemblée des Départements de France) et les organisations représentées au CNRPA.

Dès le 24 janvier, le CNRPA a repris ses travaux, en particulier sur la préparation de la future loi d'adaptation de la société à l'avancée en âge.

Retraités de l'UNSA,
cette lettre électronique
vous est destinée.
Pour la recevoir
régulièrement, veuillez
faire votre demande par
e-mail à :

Unsa-retraites@unsa.org